



CSA

d'administration centrale Déclaration liminaire

Paris, le 3 juillet 2026

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs,
Et cher(e)s collègues,

Comme l'**UNSa Justice** vous l'a évoqué hier, il n'est pas entendable et reste inacceptable pour l'**UNSa Justice SGAC** d'ouvrir cette instance sans clarifier un certain nombre de points relatifs aux valeurs, au respect et aux principes que nous exigeons et défendons.

En l'espèce, lors du CSA ministériel du 26 juin dernier, des violences sexistes ont été portées publiquement à l'encontre d'une collègue convoquée en qualité d'experte à cette instance.

L'**UNSa Justice SGAC** exige le respect total de l'accord que nous avons signé sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et condamne tous propos ou acte violent à destination d'une ou d'un agent de ce ministère.

Revalorisation indemnitaire des personnels administratifs - année 2026

Lors des trois derniers CSA AC de décembre, février et mars, notre organisation syndicale avait particulièrement insisté sur une application pleine et entière du relevé de conclusions du 2 septembre 2025 relatif à la revalorisation des personnels administratifs des corps communs du ministère de la Justice.

L'une des mesures très attendues depuis le début d'année 2026, vise **la deuxième tranche de la revalorisation annuelle de l'IFSE** (pour rappel : +600€ pour les C, +700€ pour les B et +800€ pour les A).

Le budget de l'État ayant depuis été entériné, nous demandons à ce que cette revalorisation soit effective dans les plus brefs délais avec effet rétroactif au 1^{er} janvier. Aujourd'hui, l'**UNSa Justice SGAC** exige une date de mise en paiement.

Réexamen quadriennal de l'IFSE pour les personnels administratifs - année 2025

Par courrier en date du 28 novembre dernier, l'**UNSa Justice SGAC** a attiré votre attention sur la situation des personnels administratifs qui, en 2025, n'ont pas bénéficié du réexamen quadriennal de leur indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), ni du forfait de revalorisation.

Lors du CSA AC du 30 mars dernier, nous vous avons de nouveau interpellé, toujours sans mise en œuvre à ce jour.

Pour mémoire, conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°2014-513 ainsi qu'aux notes du Secrétariat général du ministère de la justice des 24 mars 2022 et 27 septembre 2023, le montant de l'IFSE doit être réexaminé et revalorisé dans les cas suivants :

- Changement de fonctions
- Avancement de grade
- ***Au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonction, afin de tenir compte de l'expérience acquise par l'agent***

La note du 27 septembre 2023, applicable rétroactivement au 1^{er} janvier 2023, a instauré un forfait unique de **400€** pour l'ensemble des corps de la filière administrative au titre du réexamen quadriennal. Ce dispositif, qui doit être appliqué automatiquement, n'a pas été mis en œuvre en 2025 pour les adjoints administratifs et techniques (hors DAP), les secrétaires administratifs et les attachés d'administration de l'État.

À tout le moins, une notification de décision d'attribution ou de non-attribution aurait dû être adressée aux agents concernés. Ce qui n'est toujours pas le cas.

Notre organisation syndicale réitère la demande de veiller à l'application effective de la note et de procéder aux régularisations nécessaires des montants d'IFSE pour l'année 2025. De même, **l'UNSa Justice SGAC** exige une date de mise en paiement.

Réexamen triennal de la rémunération des agents contractuels - année 2025

La rémunération des agents recrutés à durée indéterminée fait l'objet d'une **réévaluation au moins tous les trois ans**, en l'absence de mobilité. La rémunération des agents recrutés sur contrat à durée déterminée auprès du même employeur, pour occuper un emploi permanent, fait également l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans, sous réserve que cette durée ait été effectuée de manière continue.

Dans les deux cas, cette réévaluation n'est certes pas automatique et est réalisée notamment au vu des résultats des entretiens professionnels ou de l'évolution des compétences et de l'expérience professionnelles.

L'exercice de réévaluation est destiné à valoriser les agents les plus engagés et les plus sollicités dans le fonctionnement des services.

A la faveur d'une information fortuite, il nous a été indiqué que l'instruction des dossiers des agents éligibles était en cours.

Afin de fiabiliser cette information, nous sollicitons un point d'avancement sur ce sujet.

Expérimentation de la semaine en 4 jours

L'UNSa Justice SGAC se félicite de la présentation du bilan de l'expérimentation de la semaine en 4 jours et de la récente transmission aux représentants du personnel de la note du 14 mai 2025 portant son lancement au sein de notre ministère.

Le 3^{ème} jour de repos par semaine présente des avantages indéniables et reconnus, cependant, il reste des inconvénients à ne pas négliger (Cf. : journées de travail plus intenses, difficultés de garde d'enfants, risques pour la santé, etc.).

Néanmoins, ce dispositif étant un élément d'attractivité, de fidélisation et d'évolution des pratiques des modalités de travail, à l'instar du télétravail, nous nous interrogeons sur la généralisation à l'ensemble du ministère aux agents volontaires et sur le calendrier de déploiement de ce dispositif.

L'ensemble de ces éléments sont des éléments forts d'attractivité et de fidélisation pour notre ministère sur lesquels des réponses concrètes doivent être apportées aux agents.

Réalité du service de la statistique, des études et de la recherche (SSER)

L'UNSa Justice SGAC dénonce les propos tenus par le ministre de la Justice, M. Gérald DARMANIN, lors de son audition devant la commission des lois du Sénat le 9 juin 2026, au cours de laquelle il a déclaré : « Nous n'avons pas de service statistique [...] au ministère de la Justice. [...] On est en train de le créer. » Ces propos, qui s'inscrivent dans une série de déclarations similaires depuis plusieurs mois (notamment les 3 décembre 2025 et 19 février 2026), ont profondément heurté les 70 agents du SSER. Ils constituent une négation de l'existence même du service, reconnu institutionnellement, et remettent en cause la légitimité du travail accompli par les agents et la qualité de leur production et rapports. Ces déclarations répétées sont graves. Elles nuisent à la crédibilité des chiffres de la Justice et méprisent le travail des agents. L'UNSa Justice SGAC soutient sans réserve, la démarche collective des personnels et s'associe à la lettre ouverte qu'ils ont adressée au ministre.

Par ailleurs, dans le cadre de **l'amélioration de la co-construction du dialogue social**, notre organisation syndicale réitère sa demande d'obtention par vos services, de la communication systématique des notes SG à portée générale et de tout document informatif, d'autant que vous en aviez validé le principe. De même, il conviendrait de rappeler aux services RH de proximité de chaque agent en décharge d'activité de service (DAS), l'obligation de transmettre lesdites productions. Les agents DAS ne sont pas une sous-catégorie d'agents de ce ministère. D'une façon plus générale, nos échanges avaient également porté sur **l'accès à l'ensemble des agents à ces notes** sur un espace Intranet dédié. A ce titre, nous sollicitons un point d'avancement sur ce sujet. L'information doit être accessible à tous et de façon aisée.

Enfin, nous attirons votre attention une nouvelle fois, sur **la transmission des documents** souvent très tardive pour les groupes de travail et instances.

Les représentants du CSA AC



« Pour l'avenir de nos métiers d'aujourd'hui et de demain »



mail : synd-unsajustice-sg@justice.fr - Tél. : 01 70 22 75 09